



Procuration sur compte bancaire.

Par **Jeanne61**, le **27/02/2019** à **13:03**

Bonjour, à la mort du titulaire du compte bancaire, la procuration donnée à sa fille s'éteint. Comment vérifier que le compte a été honnêtement géré ? Y a-t-il moyen d'engager une procédure juridique en cas de doute ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **27/02/2019** à **13:17**

Bonjour,

si vous faites partie des héritiers, oui ?

Par **Visiteur**, le **27/02/2019** à **14:18**

Bonjour

Si vous avez des preuves, vous pouvez tenter une action...

Le recel successoral (ou spoliation d'héritier) peut être sanctionné, mais devant la tâche, recourez à un avocat spécialisé en droit successoral.

En effet, les héritiers ont bien souvent du mal à obtenir les relevés bancaires du défunt, et à obtenir toutes les preuves suffisantes pour agir en recel successoral.